

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-23

**Objet :** Intégration des Bibliothèques Médiathèques de Metz dans la Bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.

**Rapporteur: Mme SALLUSTI**

En 2010, afin d'accompagner l'émergence de grands projets numériques dans les collectivités territoriales, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place le dispositif des « bibliothèques numériques de référence proposant services numériques et/ou collections numérisées de premier plan au niveau régional (... ) ».

Cette volonté s'inscrit dans un contexte d'importantes innovations technologiques qui contribuent à modifier en profondeur les pratiques de lecture et, plus généralement, les modes d'accès à la connaissance : liseuses, livres et presse numériques, vidéo et musique à la demande, collections numérisées des archives, musées, bibliothèques...

Ainsi, ce programme vise à favoriser :

- le développement significatif des collections numérisées des bibliothèques territoriales pour les aider à se positionner dans le monde numérique à travers des offres pertinentes et attractives ;
- l'accès du plus grand nombre à ces ressources numériques via l'Internet ;
- l'émergence de nouveaux services numériques à valeur ajoutée adaptés aux besoins des différents usagers (familles, éducateurs, amateurs éclairés, étudiants, chercheurs) ;
- la modernisation et la rationalisation des fonctionnements internes des établissements relatifs aux projets numériques.

Le 19 octobre 2012, le conseil syndical du pôle métropolitain du Sillon lorrain a adopté à l'unanimité une délibération confirmant sa volonté d'élargir cette démarche initialement portée par la ville de Nancy aux établissements des quatre villes et agglomérations fondatrices, et de porter la candidature du projet de Bibliothèque Numérique de Référence auprès de l'Etat.

Ainsi, le projet BNR associe les bibliothèques de Nancy, Metz, Thionville et la communauté d'agglomération d'Epinal. En s'appuyant sur les ressources de chacune des collectivités partenaires, il a pour objet d'apporter au public métropolitain du contenu numérique (sous droit ou du domaine public), des outils numériques, d'offrir de nouveaux services et de faire

découvrir et valoriser le patrimoine culturel lorrain au moyen d'une plate-forme numérique commune, exploitable dans le cadre des projets de diffusion des différents partenaires.

Chaque collectivité élabore et met en œuvre son propre programme numérique en fonction de ses besoins locaux et gère ses dépenses d'investissement et de fonctionnement afférents sur la base d'un programme triennal.

Les dépenses communes relatives notamment à la création et à la maintenance de la plate-forme numérique seront prises en charge par le Pôle Métropolitain du Sillon lorrain.

La première tranche du programme triennal des Bibliothèques-Médiathèques de Metz concerne l'acquisition de matériels (pour 39 980 € TTC) et de ressources numériques (autoformation, presse et livres, pour 51 950 € TTC). L'Etat est susceptible d'intervenir à hauteur de 50 à 80 % de cette somme, dans le cadre du volet de la Dotation globale de décentralisation affecté à la Bibliothèque numérique de référence.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la participation de la Ville de Metz au projet de Bibliothèque numérique de référence du Sillon lorrain ;

**DONNE** son accord pour réaliser le programme de la première tranche au titre de l'exercice 2013 dont le montant prévisionnel s'élève à 91 930 € TTC;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les participations financières potentielles auxquelles la ville peut prétendre, notamment auprès de l'Etat au titre de la DGD, et à signer tout document relatif à cette affaire.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**